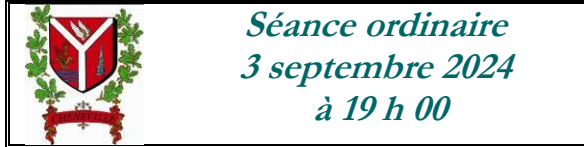


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 3 septembre 2024, à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx-Cadieux, en présence des conseillers suivants : madame Audrey Lacasse, madame Danielle Meunier, madame Maryse Gougeon et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : monsieur Alexandre Lafleur et madame Sylvie Potvin

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

*À moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance, en l'occurrence le maire, ne participe pas au vote sur une proposition.*

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Maxime Proulx-Cadieux constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 7 personnes.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL**

**2024-09-216**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-09-217**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 5 août 2024;

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. RAPPORT DES RESPONSABLES DE DOSSIERS**

**Audrey Lacasse siège n° 1**

*Projet diversification des usages de l'église*

**Danielle Meunier siège n° 2**

*Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement, Urbanisme, Famille/École, Aînés, Développement de la municipalité*

**Alexandre Lafleur siège n° 3**

*Égout/Aqueduc, Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/ Embellissement, Urbanisme, Développement de la municipalité*

**Maryse Gougeon siège n° 4**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Famille/École, Aînés, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Sylvie Potvin siège n° 5**

*Égout/Aqueduc, Ressources humaines/Communications, Développement de la municipalité*

**Yves Laurendeau siège n° 6**

*Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs, Pompiers, Voirie/Chemins, Développement de la municipalité*

**4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS D'URBANISME, DES TRAVAUX PUBLICS ET DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

La liste des permis d'urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics et du Service de sécurité incendie (SSI) de Lac-Simon/Chénéville ont été déposés pour le mois d'août 2024.

**5. DOSSIERS À TRAITER**

**5.1. 2024-09-218**

**Autorisation paiement de facture – Les 4Fers en l'Air – Camp de jour 2024**

**ATTENDU**

la résolution #2022-02-026 octroyant le mandat à la compagnie Les 4 fers en l'air pour l'organisation et la gestion d'un camp de jour estival de 8 semaines dans la municipalité de Chénéville;

**ATTENDU QUE**

nous avons reçu la facturation de la contribution municipale pour les 33 enfants de Chénéville qui ont fréquenté le camp à l'été 2024 au montant de 17 800.00\$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant de 20 465.55\$, incluant les taxes applicables;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-70193-447.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.2. 2024-09-219**

**Modification de la Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement psychologique**

**ATTENDU QUE**

toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

**ATTENDU QUE**

la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chénéville a adopté une telle politique le 4 février 2019 (par la résolution #2019-02-031) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail* ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chénéville s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Chénéville ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

**ATTENDU QU'** il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

**ATTENDU QU'** une copie du présent projet de programme a été remise aux membres du conseil avant la présente séance et que tous les membres présents déclarent avoir lu la politique et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville abroge la Politique adoptée le 4 février 2019 par la résolution #2019-02-031;

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*;

**QUE,**

Tous les employés de la municipalité soient informés de cette nouvelle politique, en vigueur dès maintenant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 5.3. 2024-09-220

#### **Approbation de la programmation révisée – TECQ 2019-2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 (avec extension pour 2024);

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE,**

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**QUE,**

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux #1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**QUE,**

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE,**

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE,**

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux #2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions des coûts des travaux admissibles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.4. [2024-09-221](#)**

**Offre de services – Creusage et nettoyage de fossés**

**ATTENDU QUE** des travaux de nettoyage de fossés et du bord de la chaussée dans le dans la montée Racicot et dans la montée Dinel sont nécessaires;

**ATTENDU** l'offre de services reçue de Excavation Lavergne Inc. pour les travaux mentionnés ci-haut, au coût de 125,00 \$/heure pour une pelle mécanique et un ou deux camions, au coût approximatif de 133\$/heure;

**ATTENDU QU'** il y a lieu de prévoir environ 32 heures pour les travaux à faire, pour un montant total approximatif de 12 500.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services d'Excavation Lavergne Inc. au montant total approximatif de 12 500.00\$ plus les taxes applicables et les frais de transport;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-32001-523.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.5. 2024-09-222**

**Nomination des membres du comité de démolition**

**ATTENDU QUE** le conseil adopté le 6 mars 2023 le règlement #2023-113 relatif à la démolition d'immeubles qui prévoit la création d'un comité chargé d'étudier les demandes de démolition reçues par la municipalité;

**ATTENDU QU'** il est prévu que le comité soit composé de trois membres du conseil désignés pour un an par le conseil dont le mandat est renouvelable;

**ATTENDU QU'** il est également prévu qu'un membre substitut est également nommé pour remplacer l'un des trois membres, lorsque celui-ci ne peut assister à une séance du comité et que le conseil nomme le membre qui aura la charge de président lors des séances;

**ATTENDU QUE** le fonctionnaire désigné agira à titre de secrétaire du comité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

**QUE,**

Le conseil de la Municipalité de Chénéville nomme Maxime Proulx-Cadieux, Yves Laurendeau et Maryse Gougeon comme membres du comité de démolition et Danielle Meunier comme membre substitut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5.6. 2024-09-223**

**Autorisation signature – Entente intermunicipale SSI**

**ATTENDU QUE** l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence avec la municipalité de Lac-Simon vient à échéance le 31 décembre 2024;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Simon propose que cette entente soit signée pour une période d'un an seulement, mais que les municipalités parties à l'entente s'engagent à négocier, rédiger et signer une entente d'une durée de 3 ans pour les années 2026 – 2027 – 2028 avant le 30 janvier 2025.;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Chénéville accepte les modifications proposées par la municipalité de Lac-Simon;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

**QUE,**

Le Conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Maxime Proulx-Cadieux, maire et madame Krystelle Dagenais, directrice générale à signer l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Demande de contribution – Résidence Le Monarque**

Le conseil a pris connaissance de la demande d'aide financière de la Résidence Le Monarque qui offre des soins palliatifs aux citoyens de la municipalité et de la région. Le conseil prendra leur demande en considération lors de l'élaboration du budget 2025. Un montant de 500.00\$, tel que prévu par la liste des dons adoptée pour 2024, leur sera remis pour cette année.

**C-002 Demande de prêt de salle gratuite – École Adrien-Guillaume – Gymnase pour jour des photos**

2024-09-224

**Demande de prêt de salle gratuite – École Adrien-Guillaume – Gymnase pour jour des photos**

**ATTENDU QUE** les photos scolaires de l'école Adrien-Guillaume seront prises dans le gymnase de l'école le 6 septembre prochain;

**ATTENDU QUE** l'école demande la possibilité d'utiliser gratuitement la salle Danny-Legault de la municipalité en cas de pluie pour y faire les cours d'éducation physique puisque le gymnase de l'école ne sera pas disponible;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault du Centre Saint-Félix-de-Valois pour l'école en cas de mauvaise température extérieure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-003 Demande de prêt de salle gratuite – Chasse au trésor - Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.**

2024-09-225

**Demande de prêt de salle gratuite – Chasse au trésor - Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.**

**ATTENDU QUE** Mario Legault a été mandaté par le Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc. pour organiser la 30<sup>e</sup> édition de l'activité de *Chasse au trésor* le 5 octobre 2024, dont les profits seront donnés pour diverses activités de la municipalité, telles Pâques et le Noël des Enfants;

**ATTENDU QU'** il demande le prêt de la salle Danny-Legault au Centre St-Félix-de-Valois sans frais pour y tenir le souper de l'activité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Audrey Lacasse  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle demandée pour l'activité de *Chasse au trésor* du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-004 Alliance alimentaire Papineau – Demande de collaboration - Projet «Un repas pour se rassembler»**

2024-09-226

**Alliance alimentaire Papineau – Demande de collaboration - Projet «Un repas pour se rassembler»**

**ATTENDU QUE** l'organisme Alliance alimentaire Papineau veut mettre en place une activité pour les aînés et demande la possibilité d'utiliser gratuitement un local de la municipalité pour ce faire;

**ATTENDU QUE** l'activité proposée permettra de stimuler l'entraide et la solidarité en préparant des diners-rencontres où les aînés seront les locuteurs et pourront parler de sujet qui leur tiennent à cœur;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt d'une salle du Centre St-Félix-de-Valois à l'Alliance alimentaire Papineau pour leur projet «Un repas pour se rassembler».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## 7. VARIA

- Monsieur le Maire parle du succès des activités du mois d'août, *Les Jendis Relax*. Continuité à prévoir dans le futur, à l'été 2025. Merci aux participants!
- Suivi de la dernière séance : le Club QUAD de la Petite-Nation a été contacté pour la montée Bédard. De la patrouille intensive sera faite par le Club et des pancartes seront installées pour demander aux usagers d'être respectueux.
- Monsieur le Maire mentionne que les travaux se poursuivent pour assurer la sécurité des usagers des routes : coupe de branches, réparations d'asphalte et autres.
- Résumé de la rencontre des mines du 25 août dernier à Chénéville par l'Alliance des municipalités de Petite-Nation Nord (5 municipalités touchées) : il y a eu près de 300 personnes qui sont venues assister à la séance d'information à Chénéville. La prochaine séance est prévue le 15 août 2024 à St-Émile-de-Suffolk. L'Alliance tiendra un référendum sur la position des gens (plus d'infos d'ici là) en novembre 2025, lors des prochaines élections municipales générales.
- Prochaine activité à venir : Fête citoyenne, pour remercier les citoyens de leur participation durant l'été. Il y aura chansonnier, activités pour enfants, repas gratuit et plus! Félix Dompierre, jeune sportif, sera présent pour amasser des fonds pour son projet de tournoi de soccer à Madrid.
- Le Maire invite les gens à participer à l'activité du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville inc., la Chasse au trésor, qui en sera à sa 30<sup>e</sup> édition cette année.
- Monsieur le Maire fait part que l'horaire des activités de l'automne est sorti et invite les citoyens à y participer en grand nombre.



- Monsieur le Maire fait un retour sur le mois dernier, où plusieurs personnes étaient présentes à la séance pour le dossier de la vitesse sur la rue Principale : un accusé de réception a été reçu de la division territoriale de l'Outaouais du ministère des Transports du Québec (MTQ) et un retour du directeur du poste de la Sûreté du Québec (SQ) de Papineauville

## **8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2024-09-227

### **ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte les chèques numéro **# 13 119** à **# 13 136** nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/08/2024 et dont le total se chiffre à **23 163.45 \$**, la liste des dépôts directs dont le total se chiffre **39 689.84 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **45 200.74\$**;

L'émission des chèques, des dépôts directs et les prélèvements représentent un montant total de **108 054.03 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2024-09-228

### **ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par madame Danielle Meunier  
et résolu

**QUE,**

Le conseil adopte le rapport des salaires nets d'août 2024 au montant total de **45 180.97\$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2024-09-229

### **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Maryse Gougeon  
et résolu

**QUE,**

La présente séance soit et est levée à 19h30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



\_\_\_\_\_  
Maxime Proulx-Cadieux, Maire

\_\_\_\_\_  
Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je soussigné, Maxime Proulx-Cadieux, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.